

MOBILITÉ

Travailler à l'étranger, un bonus !

Maud Parnaudeau | France | Toute l'actu RH | Publié le 24/03/2021 | Mis à jour le 16/03/2021

Une expérience de travail à l'étranger est source d'enrichissement, tant d'un point de vue professionnel que personnel. Les missions à l'international et l'expatriation de territoriaux restent pourtant rares et trop peu valorisées.



Les territoriaux ayant travaillé à l'étranger l'affirment haut et fort : une telle expérience décuple les « soft skills » (1) ^[1]. « Cela m'a énormément apporté en capacité d'adaptation, de compréhension, d'altérité, d'écoute », rapporte Jérôme Kohl, chargé de mission au département des Pyrénées-Atlantiques (2 500 agents). En 2017, il est parti en expatriation sous statut de détaché auprès du MEAE, en tant que directeur du centre culturel franco-namibien à Windhoek, en Namibie.

Bien qu'enrichissantes, les missions à l'international et l'expatriation ne font pas partie de la culture territoriale, si bien qu'elles restent rares et, surtout, expérimentées par des agents travaillant dans le domaine des relations internationales.

Profitable à la collectivité

Matthieu Graindorge était chef de projets européens à la communauté d'agglomération de La Rochelle (28 communes, 717 agents, 168 700 hab.) quand, lors d'un repas professionnel à Bruxelles, un agent de la ville d'Helmond (Pays-Bas) lui a fait part d'un nouveau poste de chef de projet « mobilité intelligente et verte » créé au sein de son administration. Il lui suggère de candidater. Ce qu'il fait. Il est aujourd'hui en détachement auprès de cette commune. « Je me plaisais dans mon travail et je n'avais pas prévu de travailler à l'étranger. J'ai saisi cette opportunité, encouragé par ma directrice générale des services de l'époque, qui considérait qu'elle serait profitable à la collectivité », explique-t-il. Pour les candidats au départ, trouver un poste pour une mobilité professionnelle à l'international n'est pas toujours aussi simple.

- Comment la coopération enrichit les parcours des agents français ^[2]

L'action internationale des collectivités, la coopération décentralisée et les jumelages proposent des missions jusqu'à six mois. Si l'expérience reste relativement courte, son inscription dans un projet de la collectivité offre un cadre sécurisant, notamment pour une première fois. En dehors de cette possibilité, l'agent va devoir se débrouiller seul. Soit il prendra une disponibilité pour convenance personnelle et pourra envisager de travailler

sous n'importe quel statut (contrat privé, volontariat, bénévolat...), soit il sollicitera une affectation par détachement dans le cadre des mobilités entre fonctions publiques, par le biais du MEAE.

Postes en ligne

Autre option : la mise à disposition, d'une durée de trois ans renouvelables, qui permet de changer d'emploi, de fonction, sans changer de corps ou de cadre d'emplois. « En pratique, elle n'est souvent que de quelques mois, dans une collectivité partenaire en Europe ou au Canada », souligne Emmanuel Thouary, (lire ci-dessous [3]). Les postes ouverts par le MEAE (instituts français, alliances françaises, établissements scolaires, bureaux de l'Agence française de développement...) sont mis en ligne sur la bourse interministérielle de l'emploi public ou sur le site Transparence (« pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext [4] »).

Les contrats sont de deux à trois ans, renouvelables. « Il ne faut pas hésiter à déposer son CV directement sur les sites des structures qui dépendent du réseau du MEAE. Il faut se faire connaître ! » préconise Emmanuel Thouary. Une autre possibilité est de passer par l'agence Expertise France, qui assure des missions d'ingénierie à l'international. « Elle cherche à coopérer plus étroitement avec les collectivités dans le cadre de ses actions d'appui à la décentralisation pour les pays du Sud », poursuit Emmanuel Thouary.

La Charente-Maritime (2 400 agents) a signé, en octobre 2019, une convention de partenariat avec Expertise France afin de se positionner comme collectivité « ressource ». « Un travail interne est actuellement en cours entre le service du développement international et celui des ressources humaines pour pouvoir identifier des agents experts au sein de la collectivité, mettre en place des dispositifs de valorisation pour les volontaires et communiquer sur notre démarche », note Sylvie Marcilly, vice-présidente du département. Outre la mobilisation d'experts pour les projets qu'elle met en œuvre, Expertise France gère aussi le dispositif des experts techniques internationaux, financé par le MEAE ou par l'Agence française de développement.

Dimension interculturelle

Une autre option est de partir travailler pour une organisation internationale (ONU, Union européenne...) en passant par la délégation aux fonctionnaires internationaux du MEAE. Une fois le poste trouvé, quelle position statutaire choisir ? Comment s'y prendre pour concrétiser son projet ? Quels sont les interlocuteurs et les sources d'informations disponibles ? C'est essentiellement du côté du CNFPT – Inset de Nancy que les futurs expatriés trouveront des renseignements. Les services RH des collectivités n'étant, pour la très grande majorité, pas rompus aux règles et procédures de la mobilité internationale. « Pour partir, il faut de l'anticipation, de l'audace, croire en son projet et se préparer à la dimension interculturelle », résume Emmanuel Thouary. Les réseaux sociaux des communautés francophones, les associations des Français de l'étranger, les ambassades, les futurs employeurs sont à solliciter pour préparer son installation.

Et le retour ? « Ce n'est pas toujours facile de retrouver sa place dans sa collectivité et il est difficile de valoriser les expériences internationales au plan professionnel. Les collègues ne comprennent pas ce que vous avez fait », constate Yannick Lechevallier, directeur général de l'agence du Monde commun. « Même si je n'en ai rien tiré professionnellement, ce n'est pas dramatique car l'expérience humaine reste formidable », assure Jérôme Kohl.

A lire

Pour se préparer avant de partir et bien rentrer, un guide du CNFPT, rédigé par Emmanuel Thouary et Yannick Lechevallier, qui fourmille de conseils. « **Expatriation et valorisation de l'expertise territoriale à l'international. Repères, conseils et récits d'expériences** », août 2020.

« Au sein des collectivités, nous sommes confrontés à une double difficulté »

Emmanuel Thouary, chef du service « communication et ressources formatives » au CNFPT – Inset de Nancy et conseiller « formation Europe et international »

« Le nombre de territoriaux actuellement en poste qui sont partis à l'étranger pendant leurs études, notamment via Erasmus, est de plus en plus important. Il serait intéressant qu'ils puissent continuer à partir dans le cadre de leur activité professionnelle. D'autant que ces agents ont une expertise technique et opérationnelle reconnue par les autres pays, particulièrement en matière de gestion des RH et de management, d'eau et d'assainissement, de voirie, de politiques culturelles, de santé, d'état civil, de cadastre.

Mais nous sommes confrontés à une double difficulté au sein des collectivités. D'abord, elles ne sont pas armées pour accompagner les agents dans leur mobilité internationale. Ils doivent, la plupart du temps, se débrouiller seuls pour organiser leur départ. Par ailleurs, elles ne valorisent pas assez l'expertise acquise par l'agent à son retour. On oublie qu'il revient avec un bagage qui peut enrichir la collectivité. Son expérience n'est pas vue comme un atout. Dans ce contexte, le réflexe d'un bon nombre d'agents est de vouloir repartir. »

Contact : Emmanuel Thouary, emmanuel.thouary@cnfpt.fr

Un webinaire pour les agents intéressés par l'international

Le CNFPT – Inset de Nancy a développé, avec l'agence du Monde commun (dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans leur coopération internationale), un cycle de formation en webinaire à destination de tous les agents territoriaux intéressés par une mobilité professionnelle à l'international, en particulier pour valoriser leur expertise. Quatre modules sont proposés : cadre général de l'expatriation (décor juridique et administratif), partir en détachement avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, expérience sur place, comment préparer son retour. Deux à trois territoriaux ayant travaillé à l'étranger témoignent à chaque webinaire. Une e-communauté de stage, accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT, complète ces modules.

Une mission au Québec dans le cadre d'une convention de coopération



Sylvaine Courant, chargée de projet « stratégie territoriale et coopération francophone » à la CC du bassin de Marennes (6 communes, 36 agents, 15 400 hab., Charente-Maritime)

En 2019, alors qu'elle était employée par le pays Marennes Oléron comme chargée de mission « coopération francophone » (la compétence et son poste sont passés à la CC du bassin de Marennes en 2020), Sylvaine Courant fait part de son envie de partir en famille à l'étranger. Une disponibilité est envisagée avant que son président n'évoque la possibilité d'un départ pour le compte du syndicat mixte.

C'est avec une collectivité québécoise partenaire, la MRC de l'île d'Orléans , qu'une convention de coopération décentralisée est conclue pour l'accueillir pendant six mois (janvier à fin juin 2020). « Statutairement, il n'y a pas eu de mise à disposition. Je suis restée sous contrat d'agent de la CC », explique l'actuelle chargée de projet « stratégie territoriale et coopération francophone ». Son salaire a été payé par les deux structures, à parts égales. « J'ai partagé mon temps en deux, travaillant sur le programme de coopération et sur les projets de la MRC : développement du numérique au sein des bibliothèques, projet touristique des berges du Saint-Laurent », précise-t-elle. L'hébergement, le véhicule et les assurances ont été pris en charge par la collectivité française. Le plus compliqué a été l'obtention du visa de travail, refusé dans un premier temps. « Il a fallu que la MRC publie une offre de poste qui puisse justifier mon accueil », indique Sylvaine Courant.

Contact : Sylvaine Courant, developpement.cooperation@bassin-de-marenes.com

REFERENCES

Réintégration anticipée

- Lorsque l'agent sollicite sa réintégration anticipée, sa demande doit être traitée comme une réintégration normale. L'autorité territoriale ne dispose pas d'un pouvoir discrétionnaire. Conseil d'Etat, 18 novembre 1994, req. n° 077047.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Comment la coopération enrichit les parcours des agents français